

# Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest, S.A. (SETAO)

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2024

(Article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Forvis Mazars  
2 boulevard Roume - Immeuble Longchamp  
01 BP 3989 - Abidjan  
S.A au capital de FCFA 50.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 1976 - B - 18354

Ernst & Young, S.A.  
5, Avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

Forvis Mazars  
2 boulevard Roume – Immeuble Longchamp  
01 BP 3989 - Abidjan  
S.A au capital de FCFA 50.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 1976 – B - 18354

Ernst & Young, S.A.  
5, Avenue Marchand  
01 BP 2715 - Abidjan 01  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique  
de l'Ouest, S.A.  
SETAO  
01 BP 925 Abidjan 01

Le 22 octobre 2024

Attestation des Commissaires aux Comptes relative au tableau d'activités et de résultat et au rapport d'activité semestriel au 30 juin 2024 établis en application de l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Période du 1er janvier au 30 juin 2024

#### Introduction

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution des dispositions prévues par l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons effectué l'examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport d'activité semestriel de la Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest, S.A. (SETAO) couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2024 tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activités et de résultat et du rapport d'activité semestriel conformément aux dispositions des articles 850 à 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n°004-2010 du 10 avril 2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UMOA) émise par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (AMF-UMOA).

Les informations comptables publiées sont issues des comptes établis conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activités et de résultat et ce rapport d'activité semestriel sur la base de notre examen limité.

#### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité" conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

Un examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport d'activité semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### Conclusion

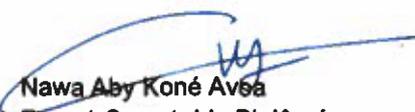
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel ci-joints n'ont pas été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 850 à 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n°004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest-Africain (UMOA) du 20 avril 2010 émise par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (AMF-UMOA).

#### Les Commissaires aux Comptes

Forvis Mazars, S.A.

  
Zané Koné  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.

  
Nawa Aby Koné Avoa  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée

## SETAO

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 672 000 000 FCFA

Siège social : 22, rue des Foreurs-01 BP 925 Abidjan 01

RCCM : CI-ABJ-03-2024-M-27813

Publication du tableau d'activité et de résultat  
au 30 juin 2024

Nb : données en F CFA

Tableau de Résultat	Juin 2024 (6 mois)	Juin 2023 (6 mois)	Variation en valeur (Juin 2024 - Juin 2023)	Variation en % (Juin 2024 - Juin 2023)	Rappel Chiffres au 31/12/2023
Chiffre d'affaires	582 398 514	4 993 898 000	-4 411 499 486	-88,3%	9 264 508 856
Résultat d'exploitation	-585 454 657	-908 513 024	323 058 367	-35,6%	-1 136 143 811
Résultat Financier	270 741 300	27 897 553	242 843 747	870,5%	167 268 183
Résultat des activités ordinaires	-314 713 357	-880 615 471	565 902 114	-64,3%	-968 875 628
Impôts sur le résultat	-3 049 986	112 468 581	-115 518 567	-102,7%	-117 698 393
Résultat net	-314 644 909	-985 743 343	671 098 434	-68,1%	-1 117 719 319

## RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2024

1- Commentaire sur l'activité

Le chiffre d'affaires des six premiers mois de l'exercice 2024 s'élève à près de 582 Millions de F CFA, en baisse de 88 % par rapport à la même période en 2023.

L'avance de démarrage du projet des travaux préliminaires de l'aéroport d'Abidjan ayant été versée en juin 2024, les travaux ont démarré à la fin du mois de juin 2024.

Le résultat net à fin juin 2024 est une perte qui s'élève à 314,6 Millions F CFA, en baisse de 68 % par rapport à la même période en 2023.

2- Prévision de fin d'année

Le chiffre d'affaires prévisionnel pour l'exercice 2024 est estimé à 2,5 Mrds F CFA.